



Commune de Roquetoire

Compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Véronique BOIDIN, Maire de la commune de Roquetoire, par suite de convocation en date du 19 septembre 2024.

Etaient présents : Véronique BOIDIN - François HENNERON - Patricia WASSELIN - Daniel NOURRY - Laurent CEUGNIET - Mathieu BULTEL - Stella CREPIN - Ludivine DARQUE - Monique DUPUIS - Jonathan HIDOUX - Patrice MARTEL - Sophie PENEL - Marc-Antoine BRUGE - Annick DUPREZ - Marie-Françoise WAWRZYNIAK.

Membre(s) absent(s) excusés : Léa FOLLET a donné pouvoir à Véronique BOIDIN, Pascal PAVY à Patricia WASSELIN, Coralie VINIACOURT à Daniel NOURRY, Richard NOEL à Marie-Françoise WAWRZYNIAK

Secrétaire de séance : Stella CREPIN

ORDRE DU JOUR :

- 1-Recensement municipal – Nomination d'un coordonnateur communal et fixation du nombre d'agents recenseurs
- 2-Remplacement temporaire d'un adjoint administratif
- 3-MAM – Demande remise loyer
- 4-Convention rétrocession lotissement « Domaine de la chapelle Réant »
- 5-Location réserve foncière (rue de Cohem et rue de Mametz)
- 6-Voirie inondation - Subvention
- 7-Décision du Maire - Marché restauration scolaire – Avenant n°1 –
- 8-Questions diverses

Le quorum est contrôlé par une feuille d'émargement. 15 membres sont présents à 19H00. Le quorum est donc atteint.

Madame le Maire énonce les procurations reçues.

Madame Stella CREPIN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2024.

En l'absence de remarques, le compte rendu est validé à l'unanimité.

1/ Recensement municipal – Nomination d'un coordonnateur et fixation du nombre d'agents recenseurs (délibération n°2024-29)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Roquetoire fera l'objet du recensement de la population en 2025, il convient de recruter les agents recenseurs et fixer leur rémunération.

Madame le Maire indique que Monsieur Christophe MARQUANT a été désigné coordonnateur communal du recensement 2025.

Madame le Maire propose de recruter 3 agents recenseurs, notre commune comportant 3 districts.

Il est proposé de rémunérer les agents selon le nombre de logements effectués. L'ensemble des rémunérations versées sera couvert par la dotation de l'INSEE, qui sera connu avant la fin de l'année ; un état justificatif sera établi et joint à la paie de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE :

- la nomination du coordonnateur
- la création de 3 postes d'agents recenseurs pour l'opération 2025
- la signature par Madame le Maire des arrêtés de nomination des agents recenseurs et de tout document nécessaire à leur recrutement
- la rémunération de chaque agent recenseur.

2/ Remplacement temporaire d'un adjoint administratif (délibération n°2024-30)

Un agent administratif va faire valoir ses droits à un congé maternité avant la fin de l'année.

Il y a donc lieu de le remplacer par un contractuel sur une période calculée de 5 mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet 28/35^{ème}, à compter du 4 novembre 2024, jusqu'au 28 mars 2025.
La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial au minimum de l'indice brut.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

3/ MAM – Demande remise de loyers (délibération n°2024-31)

Madame le Maire indique qu'elle a rencontré les 3 assistantes maternelles, suite à leur demande. La majorité des enfants doivent quitter la MAM, car ils intègrent l'école. Malgré leurs recherches, publicité... une baisse significative du nombre d'enfants depuis le mois de septembre de cette année est constatée. Quelques enfants sont prévus d'ici la fin de l'année.

En attendant, l'association demande une exonération de ses loyers afin de diminuer les coûts.

Il est proposé une exonération partielle de loyer de septembre à décembre et de facturer le loyer à hauteur de 42 € / enfant présent (500 € divisé par 12 enfants maxi). Les assistantes maternelles devront transmettre le nombre d'enfants inscrits sur le mois concerné à la fin du mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE cette proposition, à l'unanimité.

4/ Convention rétrocession lotissement « Domaine de la chapelle Réant »

(délibération n°2024-32)

Madame le Maire expose que la société LE VALLON DE LA TAILLETTE a demandé une autorisation de lotir sur un terrain sis en section AA1 rue de Mametz/rue du Moulin Dans le cadre du permis d'aménager, une convention de rétrocession doit être jointe au dossier.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter de signer la convention de rétrocession et l'intégration des voies, réseaux et équipements communs du lotissement « Le domaine de la chapelle Réant » dans le domaine public. Il est précisé qu'en fin de travaux, des relevés caméra... seront effectués et que la reprise ne sera effectuée que dans le cas où aucun problème ne serait relevé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal amené à décider, à l'unanimité DECIDE :

- d'ACCEPTER à l'euro symbolique la rétrocession et l'intégration des voies, réseaux et équipements communs du lotissement « Le domaine de la chapelle Réant » dans le domaine public section AA01 ;
- d'AUTORISER, après la rétrocession, madame le Maire ou en cas d'indisponibilité le 1^{er} adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement du « domaine de la chapelle Réant » sis sur les parcelles AA01

5/ Location réserve foncière rue de Cohem (délibération n°2024-33)

Madame le Maire laisse la parole à Laurent Ceugniet. Il propose au conseil municipal d'attribuer une occupation précaire de la réserve foncière située rue de Cohem à Philippe François, 237 rue verte 62120 ROQUETOIRE. Cette occupation concerne les parcelles suivantes pour un total de 2 ha 12 a 27 ca, contre 2ha 79 ares 70 ca avant la vente de la parcelle :

Section ZH n° 14 lieudit « La Sablonnière » d'une superficie de 64 ares,

Section ZH n° 39 lieudit « Le Bas de Cohem » d'une superficie de 71 ares 70 ca,

Section ZH n° 238 lieudit « Le Bas de Cohem » d'une superficie de 76 a 57 ares.

Le Conseil Municipal sollicité, à l'unanimité DECIDE D' :

- **APPROUVER** la proposition de Madame le Maire,
- **AUTORISER** cette occupation avec effet au 01/11/2024 jusqu'au 31/10/2025,
- **FIXER** le montant de cette occupation à 650 € l'ha au titre de la période allant du 01/11/2024 au 31/10/2025,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

5/ Location réserve foncière rue de Mametz (délibération n°2024-34)

Madame le Maire laisse la parole à Laurent Ceugniet. Il propose au conseil municipal d'attribuer une occupation précaire de la réserve foncière située rue de Mametz à Claire VENIEL, 64 rue de Mametz 62120 ROQUETOIRE. Cette occupation concerne les parcelles suivantes pour un total de 70 a, AH21(p) et AH127(p)

Le Conseil Municipal sollicité, à l'unanimité, DECIDE D' :

- **APPROUVER** la proposition de Madame le Maire,
- **AUTORISER** cette occupation, pour entretien de la parcelle avec confection du foin, avec effet au 01/11/2024 jusqu'à résiliation,
- **FIXER** le montant de cette occupation à 8 quintaux / ha à partir du 01/11/2024,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

6/ Voirie – Subvention Etat (délibération n°2024-35)

Madame le Maire évoque que la commune a connu un épisode d'inondation le 1^{er} août 2024. La voirie a connu des dégradations dont la rue creuse Duhamel et la rue du bois de ligne

Lors des dernières inondations de novembre et janvier, l'Etat avait mis en place une possibilité de subvention dans le cadre de la dotation inondation.

Cette possibilité n'a pas encore été confirmée par les services de l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation inondation.

6/ Voirie – Subvention FARDA (délibération n°2024-36)

Madame le Maire évoque le projet de restauration des voiries rue Creuse Duhamel et la rue du bois de ligne.

Ces travaux n'ont, à ce jour, pas reçu un accord de subvention par l'Etat dans le cadre de la dotation inondation.

La commune a la possibilité de solliciter une subvention au titre du FARDA, pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Solliciter une subvention du département au taux maximum au titre du FARDA à hauteur de 13 600 € (40% de 34 000 € HT).
-

7/ Décision du Maire – Marché restauration scolaire – Avenant n°1

Madame le Maire signale qu'elle a pris une décision du Maire 2024-1, permettant de signer un avenant au marché de restauration scolaire prenant en compte que la commune ne gère pas la commande et le paiement des repas des différents ALSH (petites vacances et grandes vacances).

8/ Questions diverses

1. **Accueil des nouveaux habitants** : samedi 21 septembre, salle des fêtes : 12 personnes ont répondu à l'invitation, ainsi que de nombreux président(e)s d'association et artisans/entrepreneurs, qui ont pu présenter leur activité et partager un moment convivial. Merci à chacun(e) et spécialement aux élu(e)s présent(e)s.
2. Point sur les **INONDATIONS** :
 - Les 2 dossiers de **demande de reconnaissance catastrophe naturelle (CATNAT)** sont en attente de réponse à ce jour
 - Suite à la visite de Mme la Sous-Préfète et M. le Président de la CAPSO le 1^{er} août, un **dossier de demande de subvention** a été déposé auprès des services de l'Etat pour la rue Creuse Duhamel et la rue du Bois de Ligne, actuellement interdites à la circulation. **Les travaux sont programmés courant octobre.**
 - **Autodiagnostic de vulnérabilité du bâti** : l'ensemble des particuliers sinistrés a été contacté par les élus : un autodiagnostic de vulnérabilité du bâti est mis à leur disposition par le Symsagel pour solliciter l'ouverture d'un dossier en vue d'évaluer l'opportunité de réaliser des travaux ou aménagements de protection de leur habitation
 - **CURAGE des fossés communaux** : les fossés situés sur les axes prioritairement touchés ont été curés par l'entreprise Terra'Loc et par les agents communaux
 - **CURAGE des fossés départementaux** : les services du Département sont intervenus sur les RD 195, 196 et 197
 - **COURS D'EAUX** : avec le Symsagel, un RV a été organisé sur site afin de faire le point sur les débordements de la Liouwette
 - Un **hydrocurage des canalisations d'écoulement des eaux pluviales** a été réalisé par BAUDELET Environnement, notamment rue Verte, rue Creuse Duhamel, rue Basse, rue Creuse Gabriel

- à la demande de la commune, la CAPSO a mis à disposition des habitants sinistrés une **benne 30 m³** sur le parking du Rupreau du 6 au 31 août, pour permettre l'évacuation des matériaux et équipements divers hors d'usage
 - 2 agents de la « **Cellule Inondations** » (Maison de l'Habitat – CAPSO) sont intervenus fin août auprès des sinistrés, de manière aléatoire, afin de recenser les dégâts suite aux inondations et de mieux mesurer les moyens à mettre en place pour tenter d'y remédier
3. Mise en place de **repères de crue** par le Symsagel : Pour La Liauwette (rue de Warnes et rue Blondel). La pose est prévue courant novembre
 4. **PLUID** : dossier public numérique consultable en mairie
 5. **Réseau de chaleur** : le bureau d'études CEDEN est passé le 29 août pour une visite des bâtiments concernés. L'étude de faisabilité est prévue en fin d'année
 6. **Groupe scolaire Martin Luther King (école primaire)** :
 - ✓ cambriolage école primaire le 29 août : vol d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur PC (2 classes du Rdc) – dépôt de plainte en gendarmerie – prise en charge du remplacement de matériel par notre assureur
 - ✓ AMIANTE : dossier technique amiante (DTA) effectué le 22 août par la SOCOTEC – Pour rappel, un diagnostic amiante doit être réalisé pour tout immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/97 – Le rapport constate l'absence d'amiante dans tous les matériaux et produits analysés.
 - ✓ FISSURES : en 2014, des fissures ont été constatées dans le bâtiment de l'école primaire et le bureau de contrôle VERITAS a remis un rapport préconisant un suivi, avec une échéance de 10 ans pour faire le point. En 2024, VERITAS a remis un nouveau rapport recommandant d'avoir recours à un maître d'œuvre. Le cabinet d'architecte Re-Aedifica est intervenu et préconise un diagnostic complet avant toute intervention.
 7. **travaux ENEDIS – ABTP** rue de Cohem/rue d'Aire : intervention à partir du 30 septembre pour la traversée de la rue d'Aire et les travaux rue de Mametz jusqu'à l'ancienne armoire (durée prévisionnelle : 3 semaines) – Les travaux se feront en ½ chaussée pour permettre la circulation
 8. **Campagne du ministère de la Justice** pour recruter des familles d'accueil de la protection judiciaire de la jeunesse, voir flyer sur le site www.roquetoire.fr
 9. **Plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier** – ouverture de l'enquête publique, voir information sur le site www.roquetoire.fr
 10. **Concertation préalable (du 14/10 au 24/11) sur le projet de doublement de l'écluse des fontinettes à Arques** (affichage en mairie jusqu'au 27/10)
 11. **Portes ouvertes à la Maison France Service, 33 rue de Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys** : le lundi 7 octobre de 9h à 12h

Calendrier des fêtes :

- ✓ samedi 27 septembre : repas ESR (salle des fêtes)
- ✓ jeudi 3 octobre à 19h : réunion pour le calendrier des fêtes 2025 (salle des fêtes)
- ✓ samedi 19 octobre à 14h : DUCASSE + marche CAPSO avec le Comité des fêtes
- ✓ dimanche 20 octobre : Course La Roquestorienne (salle des sports) + Cérémonie de remise des médailles à 18h (salle des fêtes) avec l'Harmonie Fanfare
- ✓ lundi 21 octobre : banquet des aînés (salle des fêtes)

- ✓ samedi 26 octobre : soirée de l'Harmonie Fanfare « La Bavaroise » (salle des fêtes)
- ✓ jeudi 31 octobre : soirée Halloween avec le Comité des fêtes (salle des fêtes)

Après un tour de table, la séance est levée à 20 heures 15.

Nom - Prénom	Signatures et Procurations
BOIDIN Véronique	
HENNERON François	
WASELIN Patricia	
NOURRY Daniel	
CEUGNIET Laurent	
BULTEL Mathieu	
CREPIN Stella	
DARQUE Ludivine	
DUPUIS Monique	
FOLLET Léa	Procuration à Véronique Boidin
HIDOUX Jonathan	
MARTEL Patrice	
PAVY Pascal	Procuration à Patricia Wasselin
PENEL Sophie	
VINIACOURT Coralie	Procuration à Daniel Nourry
BRUGE Marc-Antoine	
DUPREZ Annick	
NOEL Richard	Procuration à Marie-Françoise Wawrzyniak
WAWRZYNIAK Marie-Françoise	